



**Conseil économique
et social**

Distr.
GENERALE

ECE/TRANS/WP.5/2007/4
29 juin 2007

Original : FRANÇAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITE DES TRANSPORTS INTERIEURS

Groupe de travail chargé d'examiner les tendances
et l'économie des transports

Vingtième session
Genève, 13-14 septembre 2007
Point 4 a) de l'ordre du jour

TRANSPORTS DANS LA RÉGION MÉDITERRANÉENNE

Résumé des principales activités

Transmis par les Centres méditerranéens d'études et de
formation en matière de transport (CETMO)

1. Le CETMO a consacré principalement ses derniers mois aux activités GTMO suivantes :
 - 4^{ème} Réunion des Ministres des Transports de la Méditerranée Occidentale
 - Participation du GTMO à la réunion de l'UMA-Transports
 - 8^{ème} Réunion d'experts GTMO à Barcelone.
- I. 4^{EME} REUNION DES MINISTRES DES TRANSPORTS DE LA MEDITERRANEE OCCIDENTALE
2. Le GTMO (5+5) - Groupe Transports de la Méditerranée occidentale - a pour vocation depuis sa création en 1995, de promouvoir la coopération dans le domaine des transports en Méditerranée occidentale et de contribuer à renforcer le Partenariat euroméditerranéen. Les membres du GTMO sont les Ministres en charge des transports des dix pays de la région (Algérie, Espagne, France, Italie, Libye, Malte, Maroc, Mauritanie, Portugal et Tunisie) et la Direction générale de l'Energie et des Transports de la Commission européenne qui dispose d'un statut d'observateur. Le CETMO en assure le Secrétariat technique.

3. Dans ce cadre, le 2 mars 2007 s'est tenue à Tunis la 4^{ème} réunion des Ministres de Transport de la Méditerranée Occidentale GTMO (5+5). Ont participé à cette 4^{ème} réunion de Ministres, les Ministres en charge des transports de l'Algérie, l'Espagne, la Libye, Malte, le Maroc, le Portugal, la Tunisie ainsi que des hauts représentants pour la France, l'Italie et la Mauritanie. La réunion a également compté, en tant qu'observateurs, la présence de représentants de l'UMA et de la Commission européenne. Le CETMO a participé à cette rencontre en sa qualité de Secrétariat technique du Groupe.

4. Cette 4^{ème} réunion a été possible grâce à une étroite collaboration entre la Tunisie et l'Espagne - présidences entrante et sortante respectivement. Elle a permis la passation de la présidence au Ministère tunisien des Transports, nouveau président du Groupe pour les deux prochaines années.

5. Parmi les autres objectifs atteints, il faut également mentionner l'élargissement officiel du groupe de coopération à 10 membres, avec trois nouveaux pays - Libye, Malte et Mauritanie -, offrant ainsi une structure de type 5+5 (cinq pays du Maghreb et cinq pays de l'Union européenne) déjà présente dans d'autres domaines, et surtout l'adoption et la signature d'un Protocole de coopération qui reconnaît et institutionnalise le travail de coopération du groupe dans le domaine des transports.

A. Bilan de la coopération de ces dernières années

6. Les relations de coopération entre les 7 pays membres du groupe ont été fructueuses, et ont donné le jour à de nombreuses activités. Les travaux réalisés ont permis d'approfondir la connaissance des relations de transport dans la région méditerranéenne.

7. Différentes bases de données (statistiques concernant les flux commerciaux, les infrastructures et projets, les réglementations et aspects socio-économiques) ont été élaborées et régulièrement mises à jour afin d'améliorer le développement du transport dans la région. Le Groupe a été l'interlocuteur des pays du Maghreb, devant la Commission européenne (a servi d'intermédiaire entre les pays du Maghreb et la CE), ce qui a permis pour la première fois, la participation d'experts maghrébins dans des projets R&D, comme REG-MED et DESTIN. Le point culminant a été l'adoption et la signature d'un Protocole pour la coopération en transport en Méditerranée Occidentale et de Conclusions qui marquent les lignes de travail de ces deux prochaines années.

B. Protocole de coopération en matière de transport pour la Méditerranée Occidentale

8. Grâce à la signature du Protocole, le Groupe s'institutionnalise et consolide son avenir dans un format 5+5. Les domaines de travail prioritaires, définis dans le Protocole, sont entre autres :

- a) L'identification d'un réseau multimodal de transport pour la région ;
- b) La recherche de mécanismes de financement pour les projets ;
- c) L'amélioration des conditions de transport pour relancer les relations commerciales dans la région ;
- d) La mise à niveau des entreprises de transport de la région ;
- e) Le renforcement de la R&D dans le secteur des transports de la Méditerranée.

9. Le Protocole prévoit également de renforcer la coopération entre le GTMO et la Commission européenne dans le cadre du Partenariat euroméditerranéen du Processus de Barcelone.

C. Conclusions de la Réunion ministérielle

10. Lors de la réunion, l'Espagne a remis la présidence du Groupe à la Tunisie. Dans les Conclusions, les ministres ont chargé le Groupe d'experts et le CETMO, comme secrétariat, de développer et d'exécuter un programme de travail en suivant les lignes prioritaires de coopération définies dans le Protocole.

11. Les pays membres du GTMO ont décidé de réaffirmer le CETMO comme centre de connaissance pour les transports dans la Méditerranée. Les Ministres ont invité la Commission européenne et l'UMA à intégrer le GTMO pour une coopération plus étroite et pour le développement de la politique euroméditerranéenne. Grâce au Protocole et Conclusions, les Ministres ont renouvelé leur volonté de raffermir leurs relations par un dialogue constructif, pour une relance du transport dans la région, comme moteur essentiel de développement. Les textes du Protocole et des Conclusions apparaissent en annexe.

II. PARTICIPATION DU GTMO A LA REUNION DE L'UMA-TRANSPORTS, REPRESENTE PAR SON SECRETARIAT TECHNIQUE

12. Le CETMO a participé à la réunion de l'UMA, organisée du 27 au 29 mars dernier à Skhirat, en représentation du GTMO. Parmi les différentes conclusions de la réunion, il faut mentionner deux points qui manifestent une volonté de collaboration explicite avec le GTMO, à travers le projet de passage maghrébo-européen pour le transport de marchandises par voie ferroviaire et à travers la mise en œuvre du protocole de coopération régionale en matière de transport, accordé par les ministres de transport du GTMO, lors de la rencontre du 2 mars à Tunis.

III. 8^{EME} REUNION DU GROUPE D'EXPERTS DU GTMO

13. La 8^{ème} réunion du groupe d'experts du GTMO s'est tenue le 23 avril dernier à Barcelone; y ont participé les représentants des pays GTMO (5+5) ainsi qu'un représentant de l'UMA. La réunion a permis, entre autres, de réviser le programme de travail du GTMO 5+5, d'aborder le sujet de la préparation de la réunion du Forum Euromed de Transports de la Commission européenne afin de donner le maximum de poids à la position des pays de la sous-région, ainsi que de ratifier la proposition d'accord de coopération entre le Secrétariat de l'UMA et le GTMO (5+5).

Annexes : Protocole de la 4^{ème} Rencontre des Ministres de Transport de la Méditerranée Occidentale
Conclusions de la 4^{ème} Rencontre des Ministres de Transport de la Méditerranée Occidentale

Annex I

PROTOCOLE POUR LA COOPERATION DANS LE DOMAINE DES TRANSPORTS EN MEDITERRANEE OCCIDENTALE

1. Préambule

1. Les Ministres en charge des Transports dans les pays de la Méditerranée Occidentale ci-après appelés les Parties, en présence de la Commission européenne à titre d'observateur, considérant :

- leur souhait de maintenir et renforcer le cadre de coopération existant dans le domaine des transports en Méditerranée Occidentale, initié en 1985 avec la création du *Centre d'Etudes des Transports pour la Méditerranée Occidentale* (CETMO) et élargi à partir 1995 dans le contexte des Rencontres des Ministres des transports, dans l'esprit de la Déclaration de Barcelone,
- les conclusions découlant des rencontres instituées au niveau européen (Forum Euroméditerranéen, Groupe de Haut Niveau et Conférence Ministérielle Euroméditerranéenne sur les Transports) et maghrébin (Commission des Infrastructures de l'Union du Maghreb arabe) pour le développement des transports dans la Méditerranée Occidentale, et

affirmant leur volonté d'instaurer un cadre de concertation, afin de contribuer aux objectifs du dialogue sur la politique des transports et à l'efficacité des actions qui se concrétisent en matière de transports dans le cadre plus large de la coopération euroméditerranéenne,

s'accordent sur le Protocole de Coopération suivant :

2. Définition de la Région

2. Les termes *Méditerranée Occidentale* ou *Région* font référence, dans tout ce Protocole, au territoire de chacune des Parties suivantes : l'Algérie, l'Espagne, la France, l'Italie, la Libye, Malte, le Maroc, la Mauritanie, le Portugal et la Tunisie.

3. Objectifs

3.1 L'objectif de ce Protocole est de consolider la coopération régionale et internationale dans le domaine des transports en Méditerranée Occidentale et le Partenariat euroméditerranéen, tel qu'il a été adopté à la Conférence de Barcelone en novembre 1995.

3.2 Cette coopération sera établie dans le contexte du GTMO (5+5) -*Groupe des Ministres des Transports de la Méditerranée Occidentale (5+5)*- et bénéficiera des structures de coopération institutionnelle et technique déjà existantes dans la Région, telle que le CETMO.

4. Organisation et fonctionnement du GTMO (5+5)

4.1 Les membres du GTMO (5+5) sont les Ministres en charge des transports de la Méditerranée Occidentale ou leurs représentants. La Commission Européenne, représentée par la Direction Générale en charge des transports, a le statut d'observateur des discussions et travaux du GTMO (5+5). Le GTMO (5+5) aura une Présidence, qui sera assurée par un des membres du Groupe et aura un caractère tournant.

4.2 Les membres du GTMO (5+5) se réuniront au moins une fois tous les deux ans afin de faire le point sur la coopération dans la Région, réviser ses priorités et transmettre la Présidence. La rencontre des membres du GTMO (5+5) sera accueillie par le pays dont le membre assurera la Présidence pour les deux prochaines années.

4.3 Un groupe d'experts, dans lequel tous les membres du GTMO (5+5) seront représentés, se réunira au moins une fois par an afin de :

- Proposer les priorités de la coopération en matière des transports dans la Méditerranée Occidentale et promouvoir le développement d'initiatives destinées à les identifier et à les mettre en œuvre ;
- Assurer le suivi des travaux d'intérêt pour les transports développés et impulsés dans le cadre de la coopération euroméditerranéenne et veiller à ce que les priorités sous-régionales des pays représentés au GTMO (5+5) soient prises en considération ;
- Présenter aux membres du GTMO (5+5), comme résultat des activités précédentes, un rapport annuel sur l'état d'avancement des travaux pour aborder les priorités en matière de transports dans la Méditerranée Occidentale.

4.4 La Présidence du GTMO (5+5) assurera en même temps la Présidence du groupe d'experts. Le Secrétariat technique du GTMO (5+5) sera assuré par le CETMO.

4.5 Les frais dus à la participation de chaque Partie aux rencontres des membres du GTMO (5+5) et aux réunions du groupe d'experts seront supportés dans le cadre et la limite des disponibilités budgétaires, par chacune des parties. Le Ministère espagnol de Fomento financera le budget de fonctionnement du Secrétariat du GTMO (5+5).

5. Domaines prioritaires de la coopération

5.1 La coopération aura pour objectif d'établir un cadre stable pour le dialogue, l'échange d'expériences et la promotion d'initiatives visant à :

- La définition et le développement d'un réseau multimodal de transport en Méditerranée Occidentale, qui met l'accent sur l'interconnexion avec les Réseaux Trans-Européens et avec les réseaux des pays voisins ;
- La recherche de modes de financement avantageux des infrastructures dans la Région auprès des partenaires financiers ;
- La facilitation des échanges et des transports dans la Région, en mettant l'accent sur l'ensemble de la chaîne de transport ;

- La contribution à la mise en œuvre des recommandations adoptées à la première Conférence Ministérielle Euroméditerranéenne sur les Transports à Marrakech ;
- La mise à niveau des entreprises impliquées dans le transport, dans la perspective de la mise en place de la zone euroméditerranéenne de libre échange ;
- La mise en place d'une banque de données et de méthodes permettant l'identification régulière des priorités dans la Région, sur la base des travaux déjà existants au sein du CETMO ;
- Le développement de la recherche en matière de transports dans la Région, en impliquant les réseaux universitaires euroméditerranéens, et la participation des pays maghrébins aux programmes communautaires de recherche ;
- L'identification d'études permettant le développement des transports dans la Région et la recherche de financement pour les réaliser ;
- Le renforcement de la sécurité et sûreté des transports dans la Région.

5.2 Les domaines prioritaires pour la coopération prennent en compte les objectifs de développement durable dans le domaine des transports. Les domaines prioritaires convenus pour la coopération feront l'objet d'une révision régulière lors des rencontres du GTMO (5+5). Les informations échangées par les Parties et les études effectuées concernant la Région serviront de base pour définir les priorités.

6. Cadre pour la promotion d'initiatives

Les Parties s'engagent à fournir leur soutien institutionnel pour développer l'ensemble des initiatives accordées et à rechercher conjointement les moyens financiers nécessaires à la mise en place des initiatives accordées au sein du GTMO (5+5).

7. Echanges d'informations

Les Parties, tout en respectant leur propre cadre juridique, mettront à la disposition du groupe d'experts et du Secrétariat technique du GTMO (5+5) les informations visant à faciliter l'identification des priorités dans la Région. Cela inclura, en particulier, des données sur les aspects socio-économiques, sur les infrastructures, sur les flux de marchandises et de voyageurs, et comprendra également des informations sur le cadre juridique, réglementaire et institutionnel. Des protocoles pour préserver la confidentialité des informations fournies seront établis, si nécessaire.

8. Cadre pour la participation du secteur du transport

Les Parties prévoient de fournir un maximum d'implication pour encourager la participation des administrations, des organismes, des associations et des opérateurs privés concernés – au niveau national aussi bien qu'international – dans toutes les actions entreprises dans le cadre du GTMO (5+5).

9. Le Partenariat euroméditerranéen

Les Parties s'engagent à favoriser le développement de la coopération euroméditerranéenne en matière de transport, en particulier pour une plus grande efficacité des initiatives impulsées par la Commission européenne à travers le Forum Euroméditerranéen des Transports, la politique de voisinage et les programmes et autres mécanismes de coopération bilatérale et régionale. Les Parties mettront à la disposition de ce Forum les résultats des initiatives sous-régionales réalisées dans le cadre du GTMO (5+5).

10. Autres dispositions

Cette coopération est basée sur un engagement volontaire et se poursuivra jusqu'à ce que les objectifs de la présente initiative aient été atteints. Ce Protocole ne contient pas d'obligations régies par le droit international.

Annex II

GROUPE DES MINISTRES DES TRANSPORTS DE LA MÉDITERRANÉE OCCIDENTALE (5+5)

Quatrième Conférence des Ministres en charge des transports des pays de la Méditerranée Occidentale

TUNIS, 2 MARS 2007

RELEVÉ DE CONCLUSIONS

Les Ministres en charge des transports des pays de la Méditerranée Occidentale, réunis à Tunis le 2 mars 2007, en présence de la Commission européenne en tant qu'observateur, dans le cadre du Groupe des Ministres des Transports de la Méditerranée Occidentale (GTMO (5+5)) et dans le prolongement des rencontres déjà tenues, respectivement, à Paris et Rabat en 1995 et à Madrid en 1997, et dans l'esprit de la déclaration de Tunis issue du premier Sommet des Chefs d'Etats et de Gouvernement du Dialogue 5+5, du 5 et 6 décembre 2003 ;

se réjouissant de:

1. la tenue de la présente conférence du Groupe des Ministres des transports de la Méditerranée Occidentale et du renforcement ainsi apporté à la coopération en matière de transports en Méditerranée Occidentale ;
2. l'élargissement du Groupe des Ministres des transports de la Méditerranée Occidentale - GTMO (5+5)- aux Ministres en charge des transports de la Libye, de Malte et de la Mauritanie ;

considérant:

1. les perspectives ouvertes par le Partenariat euroméditerranéen, les accords d'association et la Politique de voisinage de l'Union européenne en matière de coopération régionale et sous-régionale ;
2. la volonté manifeste des pays de l'Union du Maghreb arabe de développer de manière intégrée les infrastructures et les services de transport dans la rive sud de la Méditerranée, et celle de coordonner leurs activités avec les pays européens de la région ;
3. le programme de travail quinquennal adopté lors du Sommet marquant le dixième anniversaire du Partenariat euroméditerranéen de Barcelone ;
4. les conclusions de la première Conférence Ministérielle Euroméditerranéenne sur les Transports, tenue à Marrakech le 15 décembre 2005, et notamment l'initiative de développement d'un Plan d'Action régional sur les Transports pour les cinq prochaines années, afin de mettre en œuvre les recommandations du Livre Bleu sur les transports en Méditerranée et du Rapport Final du Groupe de Haut Niveau sur l'extension des Réseaux Transeuropéens de Transports vers les pays et régions voisins ;

5. la Communication de la Commission européenne sur l'extension des grands axes transeuropéens de transport aux pays voisins ;
6. les travaux coordonnés au sein du Forum euroméditerranéen des Transports et les conclusions des études réalisées par la Commission européenne pour le développement des transports en Méditerranée ;
7. les conclusions de la Rencontre de haut niveau du GTMO, tenue à Madrid en 2002 ;
8. le bilan des activités du GTMO réalisées entre 1997-2006 ;

réaffirmant:

l'importance du GTMO (5+5) comme cadre idoine de concertation et de coopération dans le domaine des transports en Méditerranée Occidentale et comme structure de contribution à la consolidation du Partenariat euroméditerranéen ;

se félicitant de:

1. l'excellent travail accompli par la présidence espagnole du GTMO entre janvier 1997 et mars 2007 ;
2. la redynamisation des conférences du GTMO (5+5) par la disponibilité du Ministère tunisien du Transport à assumer, à l'instar de ses collègues, la présidence du GTMO (5+5), en application du principe de la présidence tournante de cette institution ;
3. l'activité du GTMO, résumée dans le Bilan des activités du GTMO 1997-2006, ainsi que du haut niveau d'accomplissement de ses objectifs, notamment :
 - le réseau thématique Reg-Med, financé par la Commission européenne, qui a permis l'élaboration d'un diagnostic complet des entraves aux échanges dans la région et des recommandations relatives à la facilitation du transport international de marchandises en Méditerranée Occidentale ;
 - le projet Destin, cofinancé par la Commission européenne, qui a contribué de manière substantielle, à une meilleure connaissance du secteur des transports dans la région, et a permis l'élaboration de méthodologies applicables à la définition et à l'évaluation d'un réseau stratégique de transport en Méditerranée Occidentale ;
4. le soutien apporté par les experts nationaux à ces travaux ;
5. la participation d'experts et partenaires maghrébins à d'autres travaux, dont ceux de recherche, financés ou cofinancés par la Commission européenne ;

remerciant:

1. le Ministère espagnol de Fomento et le Centre d'Etudes des Transports pour la Méditerranée Occidentale (CETMO) pour avoir financé les activités du secrétariat du GTMO, depuis la dernière rencontre des ministres, et pour leur engagement à assurer une telle contribution ;

2. le Ministère tunisien du Transport pour les dispositions et mesures prises ayant contribué à la réussite des travaux de la présente conférence et pour son hospitalité à l'égard de toutes les délégations y participant ;

décident de:

1. continuer à travailler dans le cadre de coopération du GTMO (5+5), et d'adopter le *Protocole pour la coopération dans le domaine des transports en Méditerranée Occidentale*, ci-joint ;

2. consolider la coopération avec la Commission européenne dont la présence du GTMO (5+5) dans l'ensemble des travaux du Partenariat euroméditerranéen pour les transports est nécessaire, en particulier dans ceux du Plan d'Action régional sur les Transports et pour le suivi du développement du Réseau Méditerranéen d'Infrastructures de Transport et de l'extension des grands axes transeuropéens de transport aux pays voisins, afin de favoriser - dans les deux cas - une approche plus utile aux pays maghrébins et à la Méditerranée Occidentale ;

3. renforcer leur collaboration aux initiatives et projets du Forum Euroméditerranéen des Transports ;

4. explorer les possibilités de financement des études et de la réalisation des projets nécessaires à l'intégration de la région, dans la perspective de la mise en place de la zone de libre échange euroméditerranéenne, et de proposer une collaboration du GTMO (5+5) avec la BEI, pour le suivi des activités de celle-ci dans la région en matière de transport ;

5. proposer le CETMO, qui assure le secrétariat du GTMO (5+5), comme organisation « hôte » pour le dépôt, le suivi et la mise à jour des informations et données issues des différents projets euroméditerranéens (point 12.5 du Livre Bleu) ;

6. renforcer le CETMO comme observatoire des transports en Méditerranée Occidentale, spécialement dans le domaine des bases de données, y compris celle du projet Access, de la modélisation des échanges et des autres méthodologies nécessaires à la connaissance et à l'analyse des transports dans la région, ainsi que dans sa fonction de centre de documentation ;

7. continuer les travaux sur la facilitation des transports, en portant une attention particulière aux tronçons maritimes et à l'interopérabilité entre modes, en tenant compte, notamment, des résultats obtenus dans le réseau thématique Reg-Med, en prenant en considération les particularités des trois nouveaux membres du GTMO (5+5) ;

8. continuer d'avancer vers la définition d'un réseau multimodal stratégique pour la région en tenant compte, notamment, du travail et des méthodologies développées dans Destin, en se concentrant sur l'évaluation des besoins et la priorisation des projets, en prenant en considération les particularités des trois nouveaux membres du GTMO (5+5) ;

9. promouvoir le développement de la logistique du transport au Maghreb, du secteur privé agissant dans ce domaine et de la mise à niveau des entreprises maghrébines de transport ;

10. se réunir à nouveau en 2009 pour évaluer la mise en œuvre des décisions adoptées et procéder à la passation de la présidence à l'Italie qui sera chargée de l'invitation et l'organisation de la conférence ;

11. renforcer les activités de coopération du GTMO (5+5) avec la tenue de réunions périodiques des hauts responsables et des experts pour la mise en œuvre d'un programme de travail détaillé ;

invitent:

1. la Commission européenne à :

- s'impliquer davantage dans les travaux du GTMO (5+5) et à l'intégrer selon la procédure officielle adoptée dans ce cadre ;
- considérer des domaines de coopération avec le GTMO (5+5) et à l'associer à ses travaux comme organisme de coopération dans la Méditerranée Occidentale ;
- faciliter la participation du GTMO (5+5) au Forum euroméditerranéen des Transports et à ses initiatives et projets, notamment au Plan d'Action régional sur les Transports et le suivi du développement du Réseau Méditerranéen d'Infrastructures de Transport et de l'extension des grands axes transeuropéens de transport aux pays voisins ;
- prendre en considération la proposition se référant au CETMO, comme organisation « hôte » pour le dépôt, le suivi et la mise à jour des informations et données issues des différents projets euroméditerranéens (point 12.5 du Livre Bleu) ;

2. le Secrétariat de l'Union du Maghreb arabe à participer aux travaux du GTMO (5+5) et à l'intégrer selon la procédure officielle adoptée dans ce cadre ;

chargent:

1. la présidence tunisienne du GTMO (5+5) de présenter ces conclusions aux commissaires européens concernés afin de faciliter leur mise en œuvre ;

2. le CETMO de continuer à assurer le secrétariat technique du GTMO (5+5) ;

3. le groupe d'experts nationaux et le secrétariat technique de mettre en œuvre les conclusions de cette rencontre et d'en assurer le suivi, de même que celui de l'avancement de la coopération dans la région en matière de transports.
